



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

CL/194/SR.1  
20 mai 2014

## **Compte rendu du Conseil directeur**

**194<sup>ème</sup> session**

**17 et 20 mars 2014**

**Genève (*Centre international de Conférences de Genève*)**

## Ordre du jour

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour (CL/194/A.1 et A.2) .....	4
2. Approbation du compte rendu de la 193 <sup>ème</sup> session du Conseil directeur (CL/193/SR.1) ..	4
3. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP (CL/194/3a)-P.1) .....	4
b) Situation de certains Membres .....	5
c) Demandes de statut d'observateur .....	11
4. Rapport du Président	
a) Sur ses activités depuis la 193 <sup>ème</sup> session du Conseil directeur (CL/194/4a)-R.1) ...	5
b) Sur les activités du Comité exécutif .....	5,11
5. Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2013	
a) Rapport annuel du Secrétaire général .....	6
b) Rapports annuels des Membres (CL/194/5b)-R.1) .....	6
6. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP	
a) Conférence régionale sur le thème "Le rôle du Parlement dans la prévention et la gestion des conflits en Afrique de l'Ouest" (CL/194/6a)-R.1) .....	7
b) Séminaire régional pour les parlements du Pacifique "Des parlements modernes dans la perspective du Pacifique" (CL/194/6b)-R.1) .....	7
c) 8 <sup>ème</sup> Réunion des Présidentes de Parlement (CL/194/6c)-R.1) .....	7
d) Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies (CL/194/6d)-R.1) .....	7
e) Session de Bali de la Conférence parlementaire sur l'OMC (CL/194/6e)-R.1) .....	7
f) Réunion d'information sur la gouvernance en tant que composante du programme de développement de l'après-2015 (CL/194/6f)-R.1) .....	8
g) Séminaire régional de suivi sur "Le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel (CL/194/6g)-R.1) .....	8
h) Réunion parlementaire à l'occasion de la 58 <sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme (CL/194/6h)-R.1) .....	8
7. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017 .....	11
8. Coopération avec le système des Nations Unies (CL/194/8-R.1) .....	12
9. Résultats financiers pour l'exercice 2013 (CL/194/9-R.1 à R.3) .....	13
10. Action de l'UIP pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires .....	14
11. Activités des organes pléniers et comités spécialisés	
a) Réunion des Femmes parlementaires (CL/194/11a)-R.1 et R.2) .....	21
b) Comité des droits de l'homme des parlementaires	
i) Election d'un membre titulaire (CL/194/11b)-P.1) .....	14
ii) Rapport du Comité (CL/194/11b)-R.1) .....	14
c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	
i) Election d'un membre titulaire et de deux membres suppléants (CL/194/11c)-P.1 à P.3) .....	22
ii) Rapport du Comité .....	22
d) Groupe de Facilitateurs concernant Chypre	
i) Election d'un Facilitateur (CL/194/11d)-P.1) .....	22
ii) Rapport du Groupe (CL/194/11d)-R.1) .....	22

	<u>Page(s)</u>
e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	
i) Election de trois membres (CL/194/11e)-P.1) .....	23
ii) Rapport du Comité (CL/194/11e)-R.1) .....	23
f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/193/11f)-R.1) .....	23
g) Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (CL/194/11g)-R.1) .....	23
h) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (CL/194/11h)-R.1) .....	23
12. 131 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (Genève, 12-16 octobre 2014) (CL/194/12-P.1) .....	20
13. Prochaines réunions interparlementaires (CL/194/13-P.1)	
a) Réunions statutaires (CL/194/13a)-R.1) .....	20
b) Réunions spécialisées et autres .....	21
14. Amendements aux Statuts et Règlements	
a) Réunion des femmes parlementaires (CL/194/14a)-P.1) .....	24
b) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/194/14b)-P.1) .....	24
c) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (CL/194/14c)-P.1.rev) .....	25
15. Elections au Comité exécutif (CL/194/15-P.1 et P.2) .....	25
16. Election du Secrétaire général (CL/194/16-Inf) .....	9

# Première séance

Lundi 17 mars 2014

*La réunion est ouverte à 9 h.15 sous la conduite du Président de l'Union interparlementaire (UIP), M. Abdelwahad Radi (Maroc).*

**Une vidéo est projetée, dans laquelle de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, évoque le cap que constitue pour l'UIP l'approche de son 125<sup>ème</sup> anniversaire et la félicite de tout ce qu'elle a accompli.**

Point 1 de l'ordre du jour

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** (CL/194/A.1)

**L'ordre du jour provisoire révisé figurant dans le document CL/194/A.1 est adopté.**

Point 2 de l'ordre du jour

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 193<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR** (CL/193/SR.1)

**Le compte rendu de la 193<sup>ème</sup> session du Conseil directeur figurant dans le document CL/193/SR.1 est approuvé.**

Point 3 de l'ordre du jour

## **QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR**

### **a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP** (CL/194/3a)-P.1)

**Le Président** dit que des entretiens ont eu lieu avec les parlements, notamment des régions où l'UIP est peu représentée, comme le Pacifique et les Caraïbes, et qu'en conséquence les Parlements de la Guinée, du Guyana et du Turkménistan ont exprimé leur intérêt pour l'UIP. Le Parlement du MERCOSUR en Amérique latine s'est lui aussi déclaré intéressé par le statut de Membre associé de l'UIP.

De plus, le Comité exécutif a accueilli et examiné favorablement une demande d'affiliation officielle du Parlement des Tonga. Il considère donc que le Conseil est disposé à approuver la décision, énoncée dans le document CL/194/3a)-P.1, d'admettre l'Assemblée législative des Tonga en qualité de Membre de l'UIP.

**Il en est ainsi décidé.**

**Le Président** souhaite la bienvenue à l'Assemblée législative des Tonga parmi les Membres de l'UIP, qui compte maintenant 164 parlements.

**Lord Fakafanua (Tonga)** exprime sa fierté en ce jour qui marque l'entrée de son pays à l'UIP et présente brièvement les Tonga. Cet archipel de 150 îles est le seul Etat du Pacifique Sud à avoir encore une monarchie constitutionnelle. Il compte 103 000 habitants dispersés sur 30 îles. C'est une nation fière qui n'a jamais été colonisée, bien qu'elle soit restée protectorat britannique pendant près de 70 ans. Dans le cadre d'une réforme politique et constitutionnelle majeure, son Roi, aujourd'hui décédé, a cédé le pouvoir exécutif au peuple en 2010 et ainsi changé complètement le modèle du pays. Déterminé à favoriser l'égalité entre hommes et femmes, le Parlement espère que des femmes obtiendront enfin des sièges en novembre 2014 lorsque, pour

la deuxième fois, se tiendront des élections législatives. Il a prévu de tenir prochainement un "parlement d'apprentissage" à l'intention des femmes dans le but de les encourager à participer à la vie démocratique et de contester les normes culturelles qui s'y opposent. Il voit dans les campagnes de sensibilisation des électeurs à l'égalité entre hommes et femmes un élément capital pour le succès de la démocratie naissante aux Tonga. Résolu à défendre les valeurs culturelles et à promouvoir une démocratie représentative fondée sur l'intégrité, la transparence et la responsabilité envers les électeurs, le Parlement des Tonga adhère aux objectifs de l'UIP et est en conséquence honoré de faire désormais partie de cette organisation.

**b) Situation de certains Membres**

**Le Secrétaire général** informe le Conseil que, sous le même point de l'ordre du jour, le Comité exécutif a pris connaissance de rapports sur la situation dans des pays en transition ou aux prises avec de graves difficultés comme la République centrafricaine, les Fidji, Haïti, la Libye et le Venezuela notamment. Ces circonstances obligent l'UIP à adapter ses programmes d'assistance technique aux besoins des parlements de ces pays et à faire valoir auprès d'eux l'importance du dialogue et de l'inclusion comme fondements de la démocratie.

**Le Président** ajoute que, lorsque le Comité exécutif a discuté, comme à l'accoutumée, de la situation de certains Membres, il a constaté que de nombreux parlements peinaient, en cette période d'austérité économique, à acquitter leurs contributions statutaires à l'UIP et à d'autres organisations internationales. Trois Membres, Djibouti, la Mauritanie et la Sierra Leone, sont en retard de plus de trois ans dans le paiement de leurs arriérés et risquent donc de voir suspendre leur affiliation à l'UIP s'ils ne règlent pas ces arriérés au plus tard avant la prochaine session, en octobre 2014. Il engage instamment tous les Membres à acquitter ponctuellement leurs contributions.

Point 4 de l'ordre du jour

**RAPPORT DU PRÉSIDENT**

**a) Sur ses activités depuis la 193<sup>ème</sup> session du Conseil directeur**  
(CL/194/4a)-R.1)

**Le Président** présente son rapport sur les activités qu'il a menées depuis la 193<sup>ème</sup> session du Conseil directeur, telles qu'exposées dans le document CL/194/4a)-R.1.

**b) Sur les activités du Comité exécutif**

**Le Président** dit qu'il sera rendu compte de la plupart des sujets débattus par le Comité exécutif, qui a eu deux jours entiers pour délibérer, sous d'autres points de l'ordre du jour. Concernant le rapport de l'examen à mi-parcours de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017, établi par la société Global Partners Governance, le Comité exécutif a décidé d'en communiquer le résumé analytique et les conclusions aux groupes géopolitiques pour qu'ils en débattent dans leurs réunions respectives et discutera de la suite à donner au rapport en fonction de leurs commentaires à sa dernière séance de la présente session.

Le Comité exécutif a décidé que l'UIP marquerait son 125<sup>ème</sup> anniversaire par des célébrations à la date exacte, le 30 juin 2014, à la Maison des Parlements. Pendant tout le mois de juin, le pont du Mont-Blanc à Genève sera pavoisé aux couleurs de l'UIP et de petits drapeaux orneront les bus de la ville. Dans l'immédiat, le Groupe interparlementaire suisse donnera le soir même une réception de gala pour tous les délégués à l'Assemblée. Le Comité exécutif examinera aussi par la suite une proposition tendant à ce qu'une déclaration commune soit rédigée en collaboration avec l'équipe de la communication de l'UIP à l'usage des parlements nationaux qui commémoreront chez eux l'anniversaire de l'UIP.

Enfin, le Comité exécutif a passé une séance entière à entendre à huis clos les cinq candidats présélectionnés pour le poste de Secrétaire général de l'UIP. Après de longues délibérations, il a décidé de retenir pour l'élection du 20 mars les candidatures de M. Martin Chungong (Cameroun, Secrétaire général adjoint), de Mme Shazia Rafi (Pakistan) et de M. Geert Versnick (Belgique).

**Le Conseil prend note du rapport du Président.**

Point 5 de l'ordre du jour

**RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL  
SUR LES ACTIVITES DE L'UIP EN 2013**

**a) *Rapport annuel du Secrétaire général***

**Le Secrétaire général**, résumant le contenu de son rapport annuel, dit que les diverses activités menées par l'UIP en 2013 sont décrites succinctement dans les diverses sections du rapport, qui traite des travaux entrepris pour : étudier des questions d'intérêt mondial aux 128<sup>ème</sup> et 129<sup>ème</sup> Assemblées; mettre en place le nouveau Forum des jeunes parlementaires; promouvoir la paix et la réconciliation dans un monde de turbulences; défendre la démocratie parlementaire et construire des parlements démocratiques, tâches que l'UIP est particulièrement bien placée pour mener à bien; défendre les droits de l'homme des parlementaires, notamment par des méthodes de travail plus axées sur le terrain; promouvoir les droits des enfants, par des moyens tels que l'enregistrement des naissances; accroître la renommée de l'UIP comme institution sensible au genre; favoriser la représentation des femmes; appliquer le Plan d'action pour des parlements sensibles au genre; mettre fin à la violence à l'égard des femmes; approfondir la relation avec les Nations Unies; donner la priorité au développement durable; susciter une percée dans le domaine du commerce; soutenir l'action en faveur de la santé de la mère et de l'enfant et poursuivre efficacement le combat contre le VIH et le sida. Le rapport renseigne aussi sur les structures de l'UIP et donne un résumé très clair et lisible de ses résultats financiers. Le logo y figure dans la palette de couleurs prescrite par la politique sur l'identité visuelle, appliquée conformément à la nouvelle stratégie de communication de l'UIP.

Le Secrétaire général met en évidence les progrès accomplis dans le domaine de la représentation des femmes en citant des statistiques extraites de l'édition 2014 de la Carte des femmes en politique, publiée récemment par l'UIP et l'ONU, qui fournit des informations sur les femmes ministres, les femmes au Parlement et aux plus hautes responsabilités de l'Etat, les portefeuilles confiés aux femmes et les moyennes mondiales et régionales des femmes au Parlement. Les tendances sont nettes et portent à croire que le plafond de verre qui continue à bloquer l'ascension des femmes, pourrait être brisé plus tôt que prévu avec une intensification des efforts déployés pour élargir l'accès des femmes à la vie politique. S'agissant de la parité entre hommes et femmes à l'UIP, il a le plaisir d'annoncer que la promesse qu'il a faite lorsqu'il a été élu n'a pas été seulement tenue mais dépassée en ce sens que le personnel de l'UIP compte maintenant plus de femmes que d'hommes et ce, à tous les niveaux.

**Le Président**, faisant observer que le présent rapport annuel est le dernier du Secrétaire général, le remercie de la haute qualité de tous les rapports qu'il a produits pendant toute la durée de son mandat.

**b) *Rapports annuels des Membres***  
(CL/194/5b)-R.1)

**Le Secrétaire général** signale que les informations communiquées par les Membres de l'UIP concernant les suites qu'ils ont données aux résolutions, Assemblées et autres initiatives de l'UIP, sont résumées dans le document CL/194/5b)-R.1. L'annexe du document fournit en outre des exemples intéressants des effets et résultats des mesures qu'ils ont prises. Les informations reçues par le biais des rapports annuels étant extrêmement utiles à des fins de comparaison, il engage instamment tous les parlements à se plier à cet exercice.

**Le Conseil prend note du rapport annuel du Secrétaire général.**

Point 6 de l'ordre du jour

**RAPPORTS SUR DE RECENTES REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP**

- a) **Conférence régionale sur le thème "Le rôle du Parlement dans la prévention et la gestion des conflits en Afrique de l'Ouest"**  
(CL/194/6a)-R.1)

**M. J.A. Agbre Touni (Côte d'Ivoire)** présente le rapport des débats qui ont eu lieu sur le thème précité à la Conférence régionale qu'a accueillie l'Assemblée nationale de son pays. Le rapport, contenu dans le document CL/194/6a)-R.1, reprend aussi en détail les recommandations formulées par les participants à l'intention de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Parlement de la CEDEAO, des parlements nationaux, des gouvernements et de la société civile.

- b) **Séminaire régional pour les parlements du Pacifique  
"Des parlements modernes dans la perspective du Pacifique"**  
(CL/194/6b)-R.1)

**Lord Fakafanua (Tonga)** présente le rapport du Séminaire régional de deux jours qui a été organisé en novembre dans la capitale des Tonga, distribué sous la cote CL/194/6b)-R.1. Il signale en particulier la déclaration finale, qui comporte une série de points clés destinés à guider l'action de démocratisation dans la région du Pacifique, et la nécessité de légiférer en faveur de l'égalité des sexes ou de réviser les lois existantes en vue de supprimer les dispositions discriminatoires.

- c) **Huitième Réunion des Présidentes de Parlement**  
(CL/194/6c)-R.1)

**Mme R. Kadaga (Ouganda)** présente le rapport de la huitième Réunion des Présidentes de parlement, qui s'est tenue à New York les 12 et 13 novembre 2013 et à laquelle ont assisté 14 Présidentes de parlement, tel qu'exposé dans le document CL/194/6c)-R.1.

- d) **Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies**  
(CL/194/6d)-R.1)

**Le Secrétaire général** rapporte que l'Audition parlementaire annuelle qui s'est tenue au Siège des Nations Unies en novembre 2013 a consacré quatre séances au cadre de développement pour l'après-2015, résumées dans le document CL/194/6d)-R.1, qui a été distribué aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. La première séance, qui s'est inspirée du Communiqué de Quito, a porté sur le développement durable comme nouveau modèle économique et moyen d'accéder au bien-être; la deuxième, sur l'égalité hommes/femmes comme pilier du développement; la troisième, sur la place de la gouvernance démocratique parmi les nouveaux objectifs de développement durable; et la quatrième, sur la manière dont les parlements peuvent se préparer à agir pour mettre en œuvre le nouveau programme de développement pour l'après-2015.

- e) **Session de Bali de la Conférence parlementaire sur l'OMC**  
(CL/194/6e)-R.1)

**Mme N. Ali Assegaf (Indonésie)** dit que la Chambre des représentants de l'Indonésie est fière d'avoir participé à l'organisation de la session de Bali de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont le rapport est diffusé sous la cote CL/194/6e)-R.1, et exprime l'espoir que le succès de cette session contribuera à une plus grande transparence de l'OMC vers l'extérieur, y compris à l'égard des parlementaires, et donnera aux négociations de l'OMC une dimension parlementaire à la fois forte et efficace. Elle engage instamment les parlementaires à faire en sorte que les avantages non négligeables attendus de l'adoption du "paquet de Bali" à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, présenté comme d'une importance capitale, se concrétisent pour toute l'économie mondiale. Les parlements doivent aussi continuer à jouer leur rôle en veillant à l'exécution des engagements tels que ceux qui ont été pris dans ce paquet et à exercer un contrôle efficace sur les négociations commerciales qui se poursuivront après la session de Bali.

**f) Réunion d'information sur la gouvernance en tant que composante du programme de développement de l'après-2015**  
(CL/194/6f)-R.1)

**Le Secrétaire général**, présentant le rapport de la réunion d'information sur la gouvernance (CL/194/6f)-R.1) qui s'est tenue en marge de la huitième session du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable créé par l'Assemblée générale des Nations Unies, dit que la discussion animée a fait prendre conscience aux négociateurs de la nécessité d'inscrire la gouvernance démocratique au programme de développement pour l'après-2015. Trois arguments majeurs plaident pour cette option : les participants à l'enquête mondiale des Nations Unies pour un monde meilleur, My World, ont accordé une grande importance à la gouvernance; c'est un objectif assez complet pour générer la masse critique nécessaire à son adoption; et c'est une fin en soi qui répond aux idéaux des droits de l'homme.

**g) Séminaire régional de suivi sur "Le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel"**  
(CL/194/6g)-R.1)

**M. V.-A. Steriu (Roumanie)** indique que le séminaire régional de suivi consacré au sujet précité s'est tenu à Bucarest à l'invitation du Parlement roumain en février 2014 et il en présente le rapport tel que contenu dans le document CL/194/6g)-R.1.

**h) Réunion parlementaire à l'occasion de la 58<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme**  
(CL/194/6h)-R.1)

**Mme M. Mensah-Williams (Namibie)** dit que, comme l'explique le document CL/194/6h)-R.1, la réunion parlementaire a traité de l'égalité des sexes dans le programme de développement pour l'après-2015 dans le but d'apporter une contribution parlementaire aux débats de la Commission de la condition de la femme. Forts des enseignements tirés de la contribution des parlements à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les participants ont posé les conditions à remplir (exposées dans le document) pour que les objectifs de développement durable soient pris en compte dans l'activité législative et dans les processus de contrôle et le soient dans un esprit de sensibilité au genre. Comme mentionné dans le document, l'UIP a organisé deux manifestations informelles en marge de la session de la Commission et, à ces deux occasions, a présenté la Carte 2014 des femmes en politique.

**Le Conseil prend note des rapports sur les récentes réunions spécialisées de l'UIP.**

**ETABLISSEMENT DU QUORUM**

**Le Secrétaire général** annonce que le quorum a été fixé à 130, conformément à l'Article 33.2 des Statuts, sur la base d'un nombre de 258 délégués participant à la présente réunion.

*La séance est levée à 10 h.50.*



## Deuxième séance

Jeudi 20 mars 2014

*La séance est ouverte à 9 h. 15 sous la conduite du Président de l'UIP, M. Abdelwahad Radi (Maroc).*

**Un clip commémoratif intitulé "Réflexions sur l'UIP" est diffusé. Des membres de l'UIP y évoquent les travaux de l'Organisation et ce qu'elle a réalisé au cours de ses 125 ans d'histoire.**

### Point 16 de l'ordre du jour

#### **ELECTION DU SECRETAIRE GENERAL** (CL/194/16-Inf)

**Le Président** signale à l'attention du Conseil la note sur la procédure de vote pour l'élection du Secrétaire général de l'UIP, diffusée sous la cote CL/194/16-Inf. L'élection aura lieu par un vote à bulletin secret et, conformément à l'article 30.2 du Règlement du Conseil directeur, les résultats du vote seront établis par deux scrutateurs ou scrutatrices qu'aura nommés le Conseil. Après avoir décidé que les scrutateurs seraient membres des groupes géopolitiques n'ayant pas de candidat en lice pour le poste de Secrétaire général, le Comité exécutif a proposé comme scrutateurs M. Z. Sanduka (Palestine) du Groupe arabe et Mme M.E Lournaga (Uruguay) du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il considère que le Conseil est prêt à approuver la proposition.

**Il en est ainsi décidé.**

**Le Président** invite les trois candidats sélectionnés, par ordre alphabétique, à se présenter et à exposer leur vision pour l'UIP.

**M. M. Chungong, Secrétaire général adjoint**, exprime ses remerciements pour les appuis qu'il a trouvés en tant que candidat et donne aux Membres l'assurance que, partageant et comprenant leur vision de l'UIP, celle d'une institution internationale incarnant les valeurs fondamentales de la démocratie, du dialogue et de la paix indispensables à la sécurité mondiale, l'UIP serait entre de bonnes mains s'il en devenait le prochain Secrétaire général. Il se donnerait alors pour mission, tout en mobilisant les ressources de l'UIP, de puiser dans l'expérience qu'il a acquise au cours de sa carrière dans les domaines des affaires parlementaires, du multilatéralisme et du plaidoyer pour mettre au premier plan de la scène internationale les 47 000 parlementaires que l'on dénombre dans le monde; renforcer les capacités parlementaires; promouvoir la diversité, l'inclusion et l'accès aux services de l'UIP dans des conditions d'équité; relever les défis du financement; et développer encore les relations de l'UIP avec les Nations Unies. Sa mémoire institutionnelle pourrait aussi servir au futur Président de l'UIP avec lequel il travaillera à la réalisation de cette mission.

**Mme S. Rafi (Pakistan)** dit qu'elle est honorée de se présenter au Conseil comme la première femme candidate à ce poste, pour lequel elle est tout à fait qualifiée, vu les relations qu'elle a établies avec le système des Nations Unies et avec les parlements pendant son mandat à l'Action mondiale des parlementaires (Parliamentarians for Global Action – PGA), où elle a été la première et la seule femme Secrétaire générale et la première personne d'un pays islamique à occuper ce poste. Parmi les résultats obtenus pendant son mandat à PGA, il convient de mentionner l'adoption de conventions et de traités internationaux, la promotion avec succès du Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale, et la mise en œuvre des agendas des conférences des Nations Unies. Si elle est élue, elle s'emploiera à développer les travaux sur l'état de droit et à renforcer les législations contre la violence sexiste. Son expérience dans des domaines tels que l'encadrement du commerce des armes, la consolidation de la paix, la diplomatie préventive, la médiation dans les conflits, l'égalité entre hommes et femmes et l'émancipation des femmes ne peut qu'être profitable à l'UIP qui travaille dans ces mêmes domaines.

**M. G. Versnick (Belgique)** dit que, s'il est élu, il s'emploiera non seulement à consolider ce que l'UIP a déjà acquis grâce au dévouement de son personnel mais aussi à relever des défis majeurs – faire mieux connaître l'UIP à l'écrasante majorité de parlementaires qui ne participent pas à ses travaux, répondre aux exigences en faisant davantage avec des ressources limitées, et prévenir la perte de Membres dévoués. Guidé par les organes directeurs de l'UIP, la Réunion des Femmes parlementaires et le Forum des jeunes parlementaires, il proposera de relever ces défis apparentés en se fixant trois priorités : améliorer la communication de l'UIP, notamment par le recours à de nouveaux médias; recentrer la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017; et établir une stratégie pour accroître le nombre des Membres de l'UIP. Ancien parlementaire longtemps associé aux travaux de l'UIP, il comprend bien les rouages des parlements et de l'organisation elle-même, pour laquelle il a les plus grands respect et admiration et à laquelle il est très attaché.

**Le Secrétaire général** explique la procédure de vote exposée dans le document CL/194/16-Inf.

**Il est procédé à un vote à bulletin secret, avec M. Z. Sanduka (Palestine) et Mme H.E. Lournaga (Uruguay) pour scrutateurs.**

Nombre de bulletins	:	352
Bulletins blancs ou nuls	:	0
Suffrages valables	:	352
Majorité requise	:	177
Suffrages recueillis :		
- M. M. Chungong		
- (Secrétaire général adjoint)	:	199
- Mme S. Rafi (Pakistan)	:	79
- M. G. Versnick (Belgique)	:	74

**Ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de suffrages, M. M. Chungong (Secrétaire général adjoint) est élu au poste de Secrétaire général de l'UIP pour un mandat de quatre ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2018.**

**Le Président** félicite M. Chungong de son élection, qui est le signe d'une confiance bien méritée, et lui souhaite plein succès dans sa tâche de promotion des idéaux de paix, de démocratie, de prospérité, d'égalité et de justice de l'UIP. Il se réjouit de travailler avec lui dans ce but et rend de nouveau hommage au Secrétaire général sortant et à son personnel.

**M. M. Chungong, Secrétaire général adjoint et Secrétaire général élu,** dit qu'il éprouve une profonde humilité devant les suffrages qui se sont exprimés en sa faveur et qui le portent à la première fonction élective à laquelle il se soit jamais porté candidat. Sa foi dans l'UIP n'a jamais été ébranlée depuis son premier contact avec l'Organisation, trente ans plus tôt, alors qu'il n'était qu'un technocrate sans expérience. S'il a été élu, c'est grâce à ce qu'il a appris depuis au contact de fins politiques et, avec cette élection, il se voit confier pour mission de conduire l'UIP vers de nouveaux sommets tout en la préservant des dangers.

Après avoir exprimé sa profonde gratitude à tous ceux qui ont cru en lui, sa femme, ses enfants et sa fidèle patrie, le Cameroun, ainsi que les groupes géopolitiques de l'UIP, il s'engage à travailler comme le Secrétaire général de tous, et à servir les intérêts supérieurs d'une organisation universelle et des 47 000 parlementaires qu'elle représente. Il félicite ses deux loyaux concurrents de leur campagne solide et légitime et rend spécialement hommage, en le remerciant, à l'actuel Secrétaire général, qui a été son mentor, son maître et son ami et l'a tant soutenu dans ses activités à l'UIP. Il se réjouit de travailler avec lui pour que la transition, le 30 juin, se passe en douceur, et de poursuivre son œuvre. Il remercie également le Président de l'UIP pour son amitié, son appui et le chemin qu'il a tracé, ainsi que le personnel de l'UIP, qui a su créer des conditions propices à son élection. En conclusion, il se dit certain que l'UIP, qui fête cette année son 125<sup>ème</sup> anniversaire, saura relever les défis qui lui sont lancés et répondre aux attentes de ses Membres.

**M. M. Niat Njifenji (Cameroun)**, exprimant sa gratitude à tous ceux qui ont voté pour son compatriote, dit qu'il a été expressément délégué par le Chef de l'Etat camerounais pour soutenir de toutes ses forces la campagne électorale du Secrétaire général adjoint à Genève. Pays de paix, de fraternité et d'entente entre les peuples, le Cameroun continuera à épauler son ressortissant dans l'action qu'il mènera à la tête d'une organisation qui se bat pour la paix, la démocratie et la sécurité dans le monde. Cet enfant du Cameroun saura certainement se montrer à la hauteur des lourdes tâches qui l'attendent.

Point 3 de l'ordre du jour  
(suite)

**QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR**

**c) Demande de statut d'observateur**

**Le Président** annonce que le Secrétariat a reçu de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) une demande de statut d'observateur et dit qu'il considère que le Conseil est disposé à approuver cette demande.

**Il en est ainsi décidé.**

Point 4 de l'ordre du jour  
(suite)

**RAPPORT DU PRESIDENT**

**b) Sur les activités du Comité exécutif**

**Le Président** annonce que le Comité exécutif a décidé de reconduire le Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse dans ses fonctions de Vérificateur extérieur des comptes pour trois ans. Le Comité exécutif a aussi nommé M. Robert Walter (Royaume-Uni) à la présidence de la caisse de prévoyance résiduelle de l'UIP en faveur du personnel et a discuté brièvement d'une demande concernant la présentation d'une candidature au prix Nobel de la paix.

**Le Secrétaire général**, désireux de compléter les informations déjà communiquées à la séance précédente sur la préparation des célébrations, à une date prochaine, du 125<sup>ème</sup> anniversaire de l'UIP, dit que le Comité exécutif a décidé de se réunir à Genève le jour de l'anniversaire, le 30 juin 2014, pour marquer l'occasion et présider à la passation de pouvoir au nouveau Secrétaire général. Les parlements sont instamment engagés à commémorer eux aussi cet anniversaire en célébrant le travail de l'UIP à leur service. Ils recevront, pour ce faire, de la documentation officielle, notamment une brochure décrivant dix des plus importantes réalisations de l'UIP au cours de ses 125 ans d'histoire et le même matériel que celui qui sera exposé à Genève sur la rive droite du lac au moment de la 131<sup>ème</sup> Assemblée.

**Le Conseil prend note du rapport du Président.**

Point 7 de l'ordre du jour

**MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE DE L'UIP POUR 2012-2017**

**Mme S. Ataullahjan (Canada)**, s'exprimant en qualité de rapporteuse du Comité exécutif sur l'examen à mi-parcours de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017, dit que le Comité exécutif a étudié le rapport des évaluateurs externes et noté que l'échantillon des opinions qui s'étaient exprimées n'était ni assez large, ni assez diversifié pour être représentatif. Il attend donc, pour examiner les recommandations contenues dans le rapport, que les groupes géopolitiques en discutent pendant l'Assemblée. A sa dernière séance, il a accueilli favorablement les conclusions globalement positives du rapport des évaluateurs externes, qui notent que la Stratégie a été un instrument utile pour l'UIP à laquelle elle a permis de définir quelques paramètres particulièrement nécessaires au vu de l'étendue de son travail et soulignent que l'UIP a continué à obtenir de bons

résultats, en dépit du caractère limité de ses ressources. Pour l'avenir, le Comité exécutif a noté que la communauté internationale négociait un programme de développement pour l'après-2015. L'UIP concourt à ces négociations et propose que la gouvernance démocratique soit inscrite au programme comme objectif autonome et prise en compte dans tous les autres objectifs. Elle propose aussi que les parlements soient étroitement associés à l'exécution de ce programme comme législateur et organe de contrôle.

Pour cette raison, le Comité exécutif a décidé d'attendre, pour modifier la Stratégie, que le nouveau programme ait été adopté. Le Comité aura ainsi le temps de procéder à une évaluation approfondie de certaines recommandations du rapport, et il recommande au nouveau Secrétaire général de dresser un plan d'action en vue de l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour la période 2016-2020 sur la base des résultats de cette évaluation. Dans l'intervalle, le Secrétaire général et le Sous-Comité des finances vont établir un plan d'action pour réduire sensiblement les contributions des Membres et accroître les recettes en levant des fonds auprès de donateurs et en augmentant le nombre des Membres de l'UIP. Le Secrétaire général va aussi préparer une ébauche de budget pour 2015, qui indiquera diverses possibilités de réduire le financement global du budget par les contributions des Membres et dont débattera le Sous-Comité en mai et de nouveau fin juin 2014. Le Comité exécutif prendra connaissance du travail accompli à sa session du 30 juin 2014.

Le Comité exécutif recommande en outre que priorité soit donnée à la mise en œuvre des orientations stratégiques 1 (De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes) et 3 (Faire de l'UIP un instrument plus efficace de la coopération parlementaire) dans l'établissement des budgets des prochaines années. Dans le cadre de l'orientation stratégique 1 et en rapport tout particulièrement avec l'objectif 1 (Renforcer la démocratie grâce aux parlements), il encourage les parlements et les partenaires du développement à emboîter le pas à l'UIP qui fait office de pionnier par son appui au Parlement du Myanmar. Le travail de l'UIP auprès des Nations Unies est une autre priorité budgétaire, en particulier à la lumière des négociations du programme de développement pour l'après-2015.

Concernant les objectifs 5 (Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement) et 6 (Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits), le Comité exécutif demande que l'UIP se concentre davantage sur les activités dans lesquelles les parlements ont manifestement un rôle à jouer comme législateur et organe de contrôle pour obtenir des résultats en matière de développement. Il souligne la nécessité de renforcer la nouvelle stratégie de communication et d'améliorer la gestion de l'UIP, notant que les évaluateurs recommandent de traiter comme des moyens de parvenir à une fin les objectifs 7, 8 et 9 (respectivement : Devenir une organisation universelle et améliorer ses relations avec les Membres; Mettre en valeur l'UIP par une stratégie de communication moderne; et Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne). Il propose de revisiter ces questions lors de l'élaboration de la prochaine stratégie et engage tous les Membres à soutenir activement l'UIP dans ses efforts de collecte de fonds.

**Le Conseil prend note du rapport verbal sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017.**

Point 8 de l'ordre du jour

**COOPERATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES**  
(CL/194/8-R.1)

**Le Secrétaire général** signale que le document CL/194/8-R.1 contient un bref compte rendu des activités menées en coopération avec le système des Nations Unies du 15 octobre 2013 au 15 mars 2014. Il y est fait état notamment des efforts que l'UIP continue à déployer pour apporter une perspective parlementaire au programme de développement pour l'après-2015; de l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies; des consultations préliminaires sur la préparation de la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement; et des activités spécifiques menées en coopération avec diverses entités et institutions des Nations Unies, telles qu'ONU Femmes, le PNUD, l'ONUSIDA, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation mondiale du commerce. Comme indiqué dans le document, un projet de résolution sur *l'Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements et l'Union interparlementaire* doit être examinée par l'Assemblée générale des Nations Unies en mai 2014. Les Membres sont donc instamment priés d'engager les autorités de leurs pays à co-présenter le projet de résolution à New York.

**M. K. Graham (Nouvelle-Zélande)** suggère, compte tenu des problèmes que posent les changements climatiques et de la tenue prochaine de conférences telles que le Sommet des Nations Unies sur le climat qui se tiendra en septembre 2014, que la protection du climat ou les politiques à appliquer en matière de climat fassent elles aussi l'objet d'une coopération avec les Nations Unies.

**Le Président** dit que le Secrétariat gardera à l'esprit cette suggestion.

**Le Conseil prend note du rapport sur la coopération avec le système des Nations Unies.**

Point 9 de l'ordre du jour

**RESULTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2013**  
(CL/194/9-R.1 à R.3)

**Le Secrétaire général**, présentant les résultats financiers et les états financiers vérifiés exposés dans le document CL/194/9-R.1, rappelle que, pour la deuxième année consécutive, les états financiers ont été établis en conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public, y compris trois normes adoptées depuis peu qui ont obligé notamment à amortir sur 50 ans le prêt sans intérêt concédé par la Confédération helvétique pour le bâtiment du Siège de l'UIP. Le bilan a donc été revu en conséquence. Après avoir cité les chiffres qui expliquent l'excédent total de fonctionnement de CHF 571 905 et l'augmentation du Fonds de roulement qui atteignait CHF 8 414 638 au 31 décembre 2013, il signale que les dépenses consacrées aux orientations stratégiques 1, 2 et 3 représentent respectivement 38, 10 et 38 pour cent du total, ce qui indique que les priorités fixées pour le budget de 2013 sont analogues à celles que recommande le Comité exécutif pour les budgets à venir.

Passant à la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2014, décrite dans le document CL/194/9-R.3, il dit qu'il a bon espoir de voir l'Organisation se maintenir dans les limites budgétaires, dès lors que les dépenses globales sont déjà légèrement inférieures au budget et que les arriérés, très bas, portent le recouvrement des contributions à un niveau record dans l'histoire récente de l'organisation.

**M. A. Horváth (Hongrie)** remarque que, si les ambitions budgétaires de la toute jeune UIP avaient donné des inquiétudes à ses Membres fondateurs, dont la Hongrie fait partie, la longue série de ses réalisations lui a pleinement donné raison et continue de confirmer la valeur de l'organisation pour ses Membres. L'UIP a en outre la faveur d'organisations non politiques à but non lucratif, comme en témoignent leurs contributions à son financement.

**M. D. Pacheco (Portugal)**, Vérificateur interne des comptes, présente le rapport, contenu dans le document CL/194/9-R.2, qu'il a établi en liaison avec son collègue de la République-Unie de Tanzanie. Il note que les recettes de l'UIP pour l'exercice 2013 ont augmenté de 3 pour cent en raison d'un accroissement des contributions volontaires, qui ont concouru à sa solidité financière. Les dépenses, en revanche, ont augmenté de quelque 6 pour cent, tandis que l'excédent de fonctionnement a baissé de 40 pour cent, en raison en particulier du développement des d'activités, qui a accru les dépenses de personnel et d'externalisation. L'UIP pourrait donc envisager de développer ses activités dans les limites des ressources disponibles et d'éviter autant que possible d'externaliser.

**M. H.R. Mohamed (République-Unie de Tanzanie)**, Vérificateur interne des comptes, poursuivant la présentation du rapport, donne lecture des conclusions, notamment de la recommandation concernant l'approbation des comptes de l'exercice 2013, et déclare notamment qu'avec un nouvel accroissement des contributions volontaires et une gestion judicieuse des dépenses consacrées à la promotion de la démocratie et de l'état de droit dans le monde, la situation financière de l'UIP pourrait encore s'améliorer.

**Le Président** dit qu'il considère que le Conseil est disposé à approuver la gestion financière de l'UIP et les résultats financiers de l'exercice 2013.

**Il en est ainsi décidé.**

Point 10 de l'ordre du jour

**ACTION DE L'UIP POUR RENFORCER LA DEMOCRATIE  
ET LES INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES**

**Le Secrétaire général** rapporte que l'UIP a poursuivi son travail d'élaboration de normes destinées à renforcer la démocratie et les institutions parlementaires. Elle a effectivement une connaissance sans pareille du fonctionnement des parlements dans le monde, dont elle peut faire profiter des Membres individuellement, comme le Parlement du Myanmar. A cet égard, il exprime sa gratitude au PNUD qui coopère à la mise en œuvre du programme de soutien conçu par l'UIP. Ce programme est cité dans l'examen à mi-parcours de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017 comme un modèle d'efficacité économique, qui va trouver sous peu un émule en Egypte. Par ailleurs, le Comité des droits de l'homme des parlementaires a modifié ses règles afin de gagner en souplesse et il travaille davantage sur le terrain pour hâter le règlement des cas dont il est saisi. Les efforts ont aussi porté, avec succès, sur la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et visé à une plus large application du Plan d'action pour des parlements sensibles au genre, adopté lors de la 127<sup>ème</sup> Assemblée à Québec. Son rapport annuel fournit de plus amples détails sur les actions qu'il a mentionnées.

**Le Conseil prend note du rapport verbal sur l'action menée par l'UIP pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires.**

Point 11 de l'ordre du jour

**ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES**

**b) Comité des droits de l'homme des parlementaires**

**i) Election d'un membre titulaire**  
(CL/194/11b)-P.1)

**Le Président** dit que le Secrétariat a reçu la candidature de M. A.A. Gueye (Sénégal) au poste de membre titulaire du Comité. Il considère que le Conseil est prêt à élire le candidat proposé à ce poste.

**Il en est ainsi décidé.**

**ii) Rapport du Comité**  
(CL/194/11b)-R.1)

**M. J.P. Letelier (Chili)**, Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, présente le rapport du Comité sur les cas exposés dans le document CL/194/11b)-R.1. Il dit que, pendant sa session à Genève, le Comité s'est entretenu avec 11 délégations et sources qu'il remercie d'avoir pris le temps de venir le rencontrer; ces entretiens sont essentiels car ils permettent au Comité de mieux comprendre les cas dont il est saisi, d'exprimer ses préoccupations et de procéder à des échanges de vues. Il prie la délégation indonésienne d'accepter les excuses du Comité qui, en raison d'un calendrier extrêmement chargé, n'a pas pu la rencontrer comme il en avait l'intention. La Chambre des représentants de l'Indonésie est un précieux partenaire pour le Comité qui sera très heureux de rencontrer la délégation indonésienne en octobre lors de la 131<sup>ème</sup> Assemblée.

Suivant une pratique établie en 2013, le Comité a travaillé dur pour mettre en place une base de données afin de recueillir et transmettre des informations sur les cas qu'il examine, soit actuellement 86 cas au total concernant 270 parlementaires dans 43 pays. Pendant cette seule session, le Comité a examiné la situation de 158 parlementaires de 21 pays. Près de la moitié de ces parlementaires sont d'Afrique et 30 pour cent viennent d'Asie. Près de 70 pour cent font partie de l'opposition et huit pour cent sont des femmes. Si la liberté d'expression est un sujet de préoccupation, direct ou indirect, dans chacun des cas, l'absence de garanties d'un procès équitable dans les procédures engagées contre des parlementaires, ainsi que l'arrestation et la détention arbitraires, l'invalidation, la suspension ou la révocation infondées du mandat parlementaire, ou encore d'autres actes entravant l'exercice de ce mandat sont, par ordre décroissant d'importance, les atteintes les plus fréquentes signalées au Comité. Les cas sur

lesquels portent les projets de résolution présentés au Conseil n'ont pas seulement trait à ces questions, mais aussi à des crimes graves, tels que la torture et le meurtre. Le Comité traite de nombreux autres cas importants qui ne seront pas évoqués au Conseil mais à propos desquels les préoccupations déjà exprimées restent valables.

## BURUNDI

Au Burundi, le Comité suit de longue date des cas d'assassinats de parlementaires perpétrés dans les années 90, durant la guerre. Les autorités burundaises ont réitéré leur engagement à soumettre ces cas à une Commission vérité et réconciliation. La mise en place de cette commission subit de nombreux retards depuis plus de dix ans. Un projet de loi a finalement été déposé au Parlement en 2013, mais il n'a pas encore été adopté. Convaincu de l'importance d'une telle commission pour la consolidation de la paix, la réconciliation et le processus démocratique au Burundi, le Comité réitère l'espoir qu'une commission indépendante, légitime et crédible sera bientôt constituée.

En ce qui concerne les cas des anciens parlementaires burundais qui ont fait l'objet de poursuites pénales, le Comité note avec satisfaction que M. Gérard Nkurunziza a enfin été jugé, acquitté et libéré après une détention provisoire de plus de cinq ans. Dans le cas de M. Radjabu, actuellement le seul ancien parlementaire toujours détenu, le Comité exprime une nouvelle fois l'espoir qu'une solution sera bientôt trouvée, malgré le récent rejet de sa requête en révision. Le Comité a reçu un message vidéo de M. Gérard Nkurunziza qui a souhaité remercier en ces termes tous les membres de l'UIP pour leur appui :

*"L'honneur m'échoit de remercier vivement l'Union interparlementaire pour l'appui qu'elle a tant manifesté envers moi depuis mon arrestation et mon emprisonnement arbitraires jusqu'à l'épuration de mon dossier que le pouvoir de Bujumbura avait injustement collé sur moi. Je saisis donc cette occasion pour demander à cette prestigieuse institution de tripler ses efforts pour faire pression sur le Président burundais Pierre Nkurunziza pour qu'il éveille sa conscience et libère l'honorable El Hadj Hussein Radjabu, qui a déjà purgé plus de la moitié de la peine qui lui était imposée. Je vous remercie."*

**Projection du témoignage vidéo de M. Nkurunziza.**

**Le Conseil adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de 12 parlementaires.**

## CAMEROUN

Au Cameroun, le Comité suit depuis 2010 le cas de M. Ambassa Zang. Ancien membre de l'Assemblée nationale, il a été accusé d'avoir détourné des fonds publics lorsqu'il était Ministre des travaux publics. Dès le début, le Comité a eu des doutes sur l'équité de la procédure pénale. En octobre dernier, il a eu le plaisir d'apprendre que le dossier était en instance devant le Conseil de discipline budgétaire et financière; de ce fait, M. Ambassa Zang, qui a obtenu l'asile politique à l'étranger, pouvait charger un avocat de le représenter en son absence. Le Comité est préoccupé par les allégations selon lesquelles les droits de la défense en l'espèce ne sont pas pleinement respectés devant cette instance. Il continuera de suivre ce cas de près, dans l'espoir que M. Zang pourra retrouver sa famille et son pays après avoir vécu près de cinq ans à l'étranger.

**Le Conseil adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Dieudonné Ambassa Zang.**

## TCHAD

Au début de mai 2013, quatre membres de l'Assemblée nationale tchadienne ont été arrêtés et inculpés, en violation de leur immunité parlementaire. Tous les groupes parlementaires de l'Assemblée nationale, unis derrière son président, se sont rassemblés dans un mouvement sans précédent pour défendre les droits fondamentaux de leurs membres. De ce fait – et c'est la bonne nouvelle – l'affaire a été résolue et les parlementaires ont tous été disculpés. Le Comité a donc décidé de clore ce cas et exprime sa sincère gratitude à l'Assemblée nationale du Tchad pour son action exemplaire.

**M. M. Kadam (Tchad)**, relatant l'expérience tchadienne, qui démontre à quel point la fonction de contrôle du Parlement peut se révéler efficace pour protéger et promouvoir les droits de l'homme, fait la déclaration suivante :

*"Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,  
En février 2008, le Tchad a été secoué par des événements dont chacun a entendu parler. A l'occasion, un parlementaire, un célèbre opposant du nom de Yorongar, s'est trouvé dans la tourmente et a dû quitter le pays. L'UIP a encadré son retour au pays et a œuvré depuis 2008 à la recherche d'une réparation par rapport au préjudice qu'il a subi. Le 1<sup>er</sup> mai 2013, six députés ont été, d'une manière ou d'une autre, interpellés pour motif de contribution à une conspiration qui devait renverser les institutions de la République. Ainsi, deux députés ont été appréhendés au mépris de l'immunité parlementaire dont ils sont investis conformément à la Constitution. Quatre autres, pour lesquels le juge avait demandé à être auditionné, ont été auditionnés et retenus. L'Assemblée nationale du Tchad qui compte 188 députés, issus de 30 partis politiques, composée de six grands groupes parlementaires, s'est mobilisée. Tous groupes confondus et dans une espèce de levée de boucliers, elle s'est mobilisée pour attaquer cette procédure qui méprise les dispositions constitutionnelles. Il a fallu que l'UIP nous vienne également en aide et que le Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, en l'occurrence M. Kassoum Tapo, se déplace au Tchad. Comme vous pouvez lire dans le document qui nous est soumis, puisque le juge vient de rendre une ordonnance de non-lieu, nous voulons aujourd'hui saisir cette occasion pour remercier l'UIP d'être à nos côtés jusqu'à la clôture de ce dossier. Aujourd'hui, par cette ordonnance de non-lieu, nos collègues sont libres. Et je précise que deux d'entre eux n'ont en fait pas été poursuivis. C'est un exemple patent de solidarité internationale pour laquelle le Parlement tchadien qui s'est affilié en 2011 a bien fait de le faire. Je voulais juste témoigner du haut de cette tribune de cette marque de solidarité internationale et j'aimerais terminer, puisque nous avons malheureusement parlé de la RCA, en citant un ancien homme politique centrafricain qui s'est écrié "Vae soli, malheur à l'homme seul". C'est pour cela, chers amis, que nous pensons que l'UIP est vraiment un outil pour nous, une organisation à nos côtés parce que la protection des droits humains est la chose la mieux partagée au monde. Nous voulons absolument témoigner pour cela. Je vous remercie."*

**Le Conseil adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de cinq parlementaires.**

## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

En République démocratique du Congo, le Comité a continué d'examiner cinq cas concernant 33 membres et anciens membres de l'Assemblée nationale. Le Comité est particulièrement préoccupé par l'absence de progrès dans le cas de M. Diomi Ndongala, car aucune mesure n'a été prise par les autorités pour le résoudre, malgré les recommandations à cette fin adoptées en septembre 2013 après des consultations politiques nationales. Sur une note plus positive, le Comité a été informé que M. Muhindo Nzangi qui, comme M. Ndongala, est toujours détenu, peut prétendre au bénéfice d'une amnistie politique en vertu de la récente loi d'amnistie et que le Président de l'Assemblée nationale s'est engagé à faire tout son possible pour qu'il en bénéficie. Les autres cas suscitent toujours des préoccupations. Le Comité exprime sa vive inquiétude à propos de la sécurité de M. Mythondeke et invite les autorités compétentes à assurer sa sécurité et celle de sa famille. Dans le cas de M. Chalupa, le Comité note avec satisfaction qu'il a bénéficié d'une grâce présidentielle et a été libéré. Il reste toutefois préoccupé par la privation de sa nationalité congolaise et prie instamment les autorités congolaises de prendre des mesures appropriées pour résoudre cette dernière question encore en suspens.

**Le Conseil adopte à l'unanimité quatre projets de résolution relatifs au cas de M. Pierre Jacques Chalupa, au cas de M. Eugène Diomi Ndongala, au cas de M. Dieudonné Bakungu Mythondeke et au cas de M. Muhindo Nzangi, respectivement.**



## ZAMBIE

Le Conseil directeur connaît pour la première fois un cas de violation alléguée des droits de l'homme de plusieurs parlementaires zambiens. Cette affaire complexe a trait, avant tout, au respect de la liberté d'association des parlementaires. Le Comité remercie les autorités parlementaires zambiennes pour leur précieuse coopération, de même que le Président de l'Assemblée pour les mesures qu'il a prises pour éviter une répétition d'incidents passés. Afin de mieux comprendre cette affaire complexe, le Comité a proposé d'envoyer une mission dans le pays, ce que les autorités parlementaires zambiennes ont accepté. Il espère que cette initiative permettra de faire la lumière sur les nombreuses questions en suspens et lui donnera la possibilité de connaître les points de vue de toutes les parties intéressées.

**Le Conseil adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de 18 parlementaires.**

## ZIMBABWE

Pour ce qui est du Zimbabwe, les cas de MM. Sikhala, Madzore et Chamisa sont examinés depuis des années. MM. Sikhala et Madzore ont tous deux été torturés par des policiers. M. Chamisa a été battu par des agents de la sûreté de l'Etat sous les yeux de policiers qui n'ont pas réagi. Tous les auteurs de ces agressions ont été clairement identifiés. Toutefois, non seulement les autorités du Zimbabwe n'ont pris aucune mesure effective pour faire rendre des comptes aux agents de l'Etat responsables, mais elles en ont même promu certains et ont ignoré toutes les tentatives des victimes d'obtenir justice et réparation. Le Comité a conclu que le Parlement du Zimbabwe ne s'était pas acquitté efficacement de sa fonction de contrôle, non plus que son devoir d'assurer la protection de ses membres.

Toutefois, le Comité ne peut continuer d'examiner les cas de MM. Madzore et Chamisa et a donc décidé de les clore, les sources ne répondant plus depuis longtemps aux communications qui leur sont adressées. Il souligne néanmoins que cette décision n'exonère en rien les autorités de leur obligation de poursuivre les auteurs des agressions dans les trois cas et qu'il continuera d'examiner celui de M. Sikhala.

**Le Conseil adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de trois parlementaires.**

## COLOMBIE

Dans le cas de M. Galán en Colombie, si le Comité se réjouit de ce que ses meurtriers aient eu à répondre de leur acte et que des progrès aient été ainsi faits dans la recherche de la justice, il est cependant préoccupé par les retards pris par la justice dans le cas de certaines personnes soupçonnées d'avoir participé au meurtre. Le Comité a aussi traité du cas extrêmement grave des assassinats des membres de l'Union patriotique. Bien qu'il se félicite des progrès réalisés dans le cas de M. Manuel Cepeda, il reste vivement préoccupé par l'absence de progrès dans certaines des autres affaires de meurtre.

L'impunité ne doit pas l'emporter en Colombie : la leçon arrive à point nommé, si l'on considère le troisième cas du Comité dans ce pays, dans lequel des parlementaires en exercice, en particulier M. Iván Cepeda, sont très gravement menacés. Le Comité est alarmé par les menaces d'assassinat et souligne que les autorités doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer une protection suffisante à M. Cepeda – et à tous les autres parlementaires menacés. Les assassinats perpétrés dans le passé en Colombie sont encore trop présents dans les esprits pour que les menaces ne fassent pas de toute urgence l'objet d'une enquête.

Le Comité est déterminé à suivre de près l'évolution de toutes ces affaires et a proposé d'effectuer une mission de suivi en Colombie à cette fin.

**Le Conseil adopte à l'unanimité trois projets de résolution relatifs au cas de six parlementaires, à celui de M. Luis Carlos Galán Sarmiento et au cas de cinq parlementaires, respectivement.**

## EQUATEUR

Quinze ans se sont écoulés depuis les meurtres très médiatisés de MM. Jaime Ricaurte Hurtado Gonzalez et Pablo Vicente Tapia Farinango, et le Comité demeure vivement préoccupé de ce que les commanditaires de ce crime n'aient toujours pas été identifiés et que les auteurs présumés n'aient pas tous été jugés. Le Comité a appris avec satisfaction que l'un des agresseurs avait été arrêté à son arrivée en Italie. En constatant cependant qu'il devait encore être extradé en Equateur, le Comité a exprimé l'espoir qu'il le serait sans tarder. Il réitère aussi l'espoir que les autorités équatoriennes interpréteront dans un sens large leur jurisprudence pénale afin que les poursuites engagées contre les assassins présumés puissent aboutir et que justice soit enfin faite, malgré les nombreuses années qui se sont écoulées depuis les meurtres.

**Le Conseil adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas des deux parlementaires.**

## VENEZUELA

Un autre cas est présenté pour la première fois au Conseil, celui de 14 parlementaires de l'opposition au Venezuela. Deux d'entre eux ont été suspendus du Parlement et ont vu lever leur immunité parlementaire. Deux autres pourraient subir sous peu le même sort pour répondre d'accusations pénales, ce qui porterait à cinq le nombre de parlementaires de l'opposition au banc des accusés. Les autorités parlementaires et la source ont des points de vue divergents sur les bases factuelles et légales des actions en justice, ainsi que sur la procédure de levée de l'immunité parlementaire, ce qui est peut-être parfaitement normal. Ce qui est troublant cependant, c'est qu'il semble que ce soit l'Assemblée nationale, plutôt que les autorités judiciaires, qui ait pris l'initiative de porter des accusations pénales contre des membres de l'opposition, ce qui conforte dans leur opinion ceux qui croient que les affaires pénales sont moins motivées par le droit que par des considérations politiques. Pensant qu'une visite au Venezuela pourrait être très utile en lui permettant de mieux comprendre les problèmes complexes en jeu, le Comité espère que les autorités vénézuéliennes donneront sous peu leur consentement à cette visite.

**Mme G.V. Requena (Venezuela)**, appuyée par **Mme Y. Ferrer Gómez (Cuba)**, **M. D. Vintimilla (Equateur)** et **M. A. Romanovich (Fédération de Russie)**, émet une réserve aux paragraphes 3 et 4 du projet de résolution, qui devrait servir simplement à faire un premier exposé des faits. Les conclusions tirées dans ces paragraphes sont donc prématurées et déplacées car elles comportent des jugements de valeur subjectifs. L'Assemblée nationale agit conformément à la Constitution vénézuélienne et est déterminée à poursuivre sa coopération avec le Comité, comme elle l'a montré jusqu'à présent en participant aux auditions et en fournissant les documents demandés. Elle est cependant préoccupée de constater que la confidentialité n'a pas été respectée du fait d'une fuite sur les réseaux sociaux qui ont eu connaissance du projet de résolution avant qu'il ne soit officiellement présenté au Conseil. Vu la nature inévitablement sensible des travaux du Comité, il importe de mener une réflexion sérieuse sur le rôle de ces médias dans de telles circonstances.

**Le Président** dit qu'il est pris note de la réserve.

**Le Conseil adopte le projet de résolution relatif au cas de 14 parlementaires.**

## IRAQ

Le Comité a appris que, dans le cas de l'assassinat de M. Al-Obaidi, ancien Vice-Président de la Commission parlementaire des droits de l'homme, un individu lié à Al-Qaida avait été inculpé et jugé. Par ailleurs, le Comité a été saisi d'un nouveau cas qui le préoccupe beaucoup, celui de M. Al-Alwani, membre du groupe d'Al-Iraqiya au Conseil des représentants, qui a été arrêté le 28 décembre 2013 à Ramadi lors d'une descente des forces iraqiennes à son domicile, au milieu de la nuit. A ce jour, le Conseil des représentants n'a pu obtenir aucune information sur le sort de M. Al-Alwani, à qui personne n'a pu rendre visite en prison et qui peut avoir été victime de torture. Le Président du Conseil des représentants a confirmé en outre que son immunité parlementaire avait été violée. Très inquiet au sujet de la santé et de l'intégrité physique de M. Al-Alwani, le Comité prie instamment les autorités iraqiennes de communiquer d'urgence au Conseil des représentants toutes les informations voulues sur le sort de M. Al-Alwani et de respecter et de protéger ses droits fondamentaux.

**Le Conseil adopte à l'unanimité deux projets de résolution relatifs au cas de M. Hareth Al-Obaidi et au cas de M. Ahmed Jamil Salman Al-Alwani, respectivement.**

#### **MALAISIE**

L'examen par le Comité des cas de deux dirigeants de l'opposition, MM. Anwar Ibrahim et Karpal Singh, arrive à point nommé : ils viennent en effet d'être condamnés par les tribunaux. L'UIP a suivi très attentivement ces affaires par l'intermédiaire d'un observateur qui a assisté aux audiences des deux procès. Voilà quelques jours, M. Anwar Ibrahim a été condamné à une peine d'emprisonnement de cinq ans pour sodomie. Le Comité a été extrêmement contrarié par l'issue de ce procès, en particulier par le fait qu'il a été déclaré coupable en vertu d'une loi qui est rarement appliquée, la précipitation avec laquelle se sont déroulées et ont été organisées les dernières audiences, et le fait que ce jugement hâtif a été prononcé alors que se préparait une importante élection à laquelle M. Ibrahim était candidat. Le Comité continuera à suivre attentivement le procès en appel de M. Ibrahim devant la Cour fédérale, et espère que la justice se laissera guider par les principes du droit et non par des préoccupations étrangères au droit.

Dans le cas de M. Singh, le Comité a été consterné que la Loi sur la sédition, qui date de l'époque coloniale et que le Premier Ministre malaisien s'était déjà engagé à abroger, ait été utilisée pour le condamner pour des propos qui relèvent strictement de l'exercice de la liberté d'expression. Il est par ailleurs vivement préoccupé à l'idée que M. Singh perdra son siège si sa condamnation est confirmée en appel.

La condamnation de ces deux dirigeants de l'opposition ne viole pas seulement leurs droits personnels mais prive aussi des millions de Malaisiens de voix au Parlement. En condamnant les chefs de l'opposition, les autorités malaisiennes ont aussi condamné les citoyens qu'ils représentent.

**Le Conseil adopte à l'unanimité deux projets de résolution relatifs au cas de M. Anwar Ibrahim et au cas de M. Karpal Singh, respectivement.**

#### **PAKISTAN**

Le Comité est heureux d'annoncer que des progrès ont été réalisés au Pakistan. Il demeure cependant préoccupé de ce que, près de deux ans après les faits, les individus qui ont attaqué le domicile de M. Fatyana en juin 2012 sont toujours en liberté alors que les autorités compétentes connaissent parfaitement leur identité. Le Comité apprécie que le Parlement pakistanais continue de suivre le cas et souhaite être tenu informé de tout élément nouveau.

**Le Conseil adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Riaz Fatyana.**

#### **PALESTINE/ISRAEL**

Le Comité a examiné tous les cas de parlementaires palestiniens détenus ou incarcérés par les autorités israéliennes, dont il est saisi. Dans les cas de MM. Marwan Barghouti et Ahmad Sa'adat, il regrette qu'il n'y ait aucun élément nouveau à signaler. Non seulement il demande qu'ils soient libérés et réaffirme qu'à son avis les garanties d'une procédure équitable n'ont pas été respectées mais il exprime aussi sa préoccupation en constatant que les autorités israéliennes ont continué à refuser, notamment à d'autres parlementaires palestiniens, l'autorisation de leur rendre visite.

Le Comité a aussi examiné les cas de six parlementaires en détention administrative et de deux parlementaires poursuivis au pénal. Il a été heureux d'apprendre que deux parlementaires avaient été libérés. Il ne peut cependant pas s'en réjouir sans réserve, sachant que, même lorsqu'ils ont été libérés, les parlementaires palestiniens peuvent être à nouveau arrêtés. Cette pratique corrobore la thèse selon laquelle le recours à cette forme de détention est arbitraire. Dans le droit fil des préoccupations qu'il a déjà exprimées à propos de la détention administrative, le Comité réitère l'espoir qu'il sera invité sous peu à assister à des audiences où est examinée la détention administrative de parlementaires.

**M. Z. Sanduka (Palestine)**, déplorant la pratique consistant à arrêter de nouveau des prisonniers libérés et à expulser des parlementaires palestiniens de Jérusalem où ils ont toujours vécu, remercie le Comité de ses efforts et le prie de les poursuivre sans relâche pour obtenir la libération des parlementaires palestiniens encore en détention et, dans l'intervalle, de veiller à ce qu'ils jouissent sans restriction de leurs droits de visite.

**Le Conseil adopte à l'unanimité les trois projets de résolution relatifs, respectivement, au cas de M. Marwan Barghouti, au cas de M. Ahmad Sa'adat et au cas de 11 parlementaires.**

### **TURQUIE**

Une délégation du Comité a pu se rendre en mission en Turquie du 24 au 27 février 2014. Le Conseil recevra le rapport intégral de la mission avec les commentaires de toutes les parties à sa prochaine session, en octobre. Il est saisi des observations préliminaires sur la mission que le Comité a approuvées sans réserve.

Tous les parlementaires, sauf un, ont été libérés et ont prêté serment au parlement après les décisions récentes de la Cour constitutionnelle. Le Comité s'en réjouit et attend la décision de la Cour sur la situation du parlementaire encore détenu à ce jour. Il note avec intérêt que les autorités turques continuent à s'employer à résoudre plusieurs des problèmes en suspens dans ces cas. Il compte qu'elles prendront dans les mois à venir les décisions voulues pour faire pleinement respecter les droits fondamentaux des parlementaires concernés à un procès équitable et à la liberté d'expression et d'association.

**Le Conseil adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de 10 parlementaires.**

Avant de conclure, l'orateur rend hommage au Bundestag allemand et au Parlement européen pour la solidarité parlementaire dont ils font preuve dans leurs communications avec le Comité. On ne saurait surestimer l'importance de la solidarité parlementaire, sur laquelle reposent les travaux du Comité. Lorsque des parlementaires sont menacés, la solidarité active de collègues n'a pas seulement des effets très positifs sur les cas individuels mais renforce aussi l'engagement commun du Comité et le rôle du parlement dans son ensemble. Elle est indispensable et peut avoir une influence décisive sur l'évolution des cas graves dont le Comité est saisi.

**Le Conseil prend note du rapport du Comité.**

#### Point 12 de l'ordre du jour

### **131<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP (GENEVE, 12-16 OCTOBRE 2014)** (CL/194/12-P.1)

**Le Président** annonce que la 131<sup>ème</sup> Assemblée se tiendra du 12 au 16 octobre 2014, période pendant laquelle il n'y a aucune grande fête religieuse, et dit qu'il considère que le Conseil est disposé à approuver la liste des observateurs à inviter à cette Assemblée, qui figure dans le document CL/194/12-P.1.

**Il en est ainsi décidé.**

#### Point 13 de l'ordre du jour

### **PROCHAINES REUNIONS INTERPARLEMENTAIRES** (CL/194/13-P.1)

#### **a) Réunions statutaires** (CL/194/13a)-R.1)

**Le Président** annonce qu'après l'offre faite par le Parlement de la Zambie d'accueillir la 134<sup>ème</sup> Assemblée, une mission de l'UIP, dont le rapport est diffusé sous la cote CL/194/13a)-R.1, s'est rendue en visite à Lusaka en février 2014 et a jugé que les installations nécessaires étaient en place. Il considère donc que le Conseil est prêt à approuver Lusaka comme lieu de la 134<sup>ème</sup> Assemblée, qui se tiendra du 19 au 23 mars 2016.

**Il en est ainsi décidé.**

**b) Réunions spécialisées et autres**

**Le Secrétaire général** dit que les réunions spécialisées et autres sont énumérées dans le document CL/194/13-P.1. Trois réunions doivent encore être approuvées par le Conseil. La première, qui vise à arrêter le texte final d'un ensemble de principes communs aux spécialistes du renforcement de l'institution parlementaire en vue de leur adoption à la 131<sup>ème</sup> Assemblée, est financée par des sources extérieures, comme la deuxième, la Conférence mondiale de jeunes parlementaires, qui est une grande première. La provision budgétaire destinée à compenser l'empreinte carbone de l'UIP et à financer des activités relatives aux changements climatiques sera utilisée pour couvrir les frais de la troisième réunion, qui devrait se tenir à Lima, Pérou, en décembre 2014. Cette réunion renoue avec la tradition de l'UIP des réunions parlementaires organisées en marge des négociations mondiales sur les changements climatiques et va donc dans le sens de ce qu'a suggéré la Nouvelle-Zélande sous le point 8 de l'ordre du jour (Coopération avec le système des Nations Unies).

Par ailleurs, il engage instamment les parlementaires à participer à la réunion qui aura lieu en Bolivie en avril. Une contribution parlementaire à la Conférence mondiale de 2014 sur les peuples autochtones y sera élaborée et on y fera le point sur les mesures prises par les parlements pour veiller à ce que le droit au consentement libre, préalable et éclairé soit observé à chacune des étapes préalables à l'adoption de textes législatifs et administratifs touchant les minorités et les peuples autochtones, comme recommandé dans la Déclaration du Chiapas de 2010.

**Le Président** dit qu'il considère que le Conseil est prêt à approuver la liste des réunions spécialisées et autres.

**Il en est ainsi décidé.**

*La séance est levée à 13 h.05.*

## Troisième séance

**Jeudi 20 mars 2014**

*La séance est ouverte à 14 h.40 sous l'autorité du Président de l'UIP, M. Abdelwahad Radi (Maroc).*

**Un clip commémoratif intitulé "Réflexions sur l'UIP" est diffusé. Des membres des l'UIP y évoquent les travaux de l'Organisation et ce qu'elle a réalisé au cours de ses 125 ans d'histoire.**

Point 11 de l'ordre du jour  
(suite)

### ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

**a) Réunion des Femmes parlementaires**  
(CL/194/11a)-R.1 et R.2)

**Mme B. Amongi (Ouganda)**, membre titulaire du Comité de coordination de la Réunion des Femmes parlementaires, où elle représente sa région, rend compte de la 19<sup>ème</sup> Réunion des Femmes parlementaires qui s'est tenue le 16 mars 2014 et a apporté sa contribution à l'Assemblée en proposant avec succès des amendements aux projets de résolution des deuxième et troisième Commissions permanentes après avoir débattu des thèmes d'étude de ces Commissions. La Réunion a également discuté des priorités à fixer pour les droits des femmes et l'égalité hommes/femmes dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. Elle s'est réjouie d'apprendre que la situation des femmes en politique s'était améliorée tout en soulignant que leur participation à la vie politique se heurtait toujours à des obstacles. Après avoir rendu un

vibrant hommage au Secrétaire général sortant qui a défendu si efficacement la cause de l'émancipation des femmes et de la parité entre hommes et femmes, elle exprime l'espoir que le Secrétaire général élu tiendra la promesse qu'il a faite avant son élection de nommer une femme Secrétaire générale adjointe. Enfin, elle demande qu'une session extraordinaire de la Réunion se tienne en juin 2014, avant la réunion du Comité exécutif, afin que les femmes puissent apporter systématiquement leur contribution aux travaux de l'UIP.

**Le Président**, signalant que la liste des membres nouvellement élus du bureau du Comité de coordination des Femmes parlementaires figure dans le document CL/194/11a)-R.2, dit qu'un nom est à ajouter sur cette liste, celui de Mme O. Timofeeva (Fédération de Russie), membre suppléant pour le Groupe Eurasie.

**c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient**

**i) Election d'un membre titulaire et de deux membres suppléants**  
(CL/194/11c)-P.1 à P.3)

**Le Président** dit que le Secrétariat a reçu la candidature of Mme D. Pascal-Allende (Chili) au poste de membre titulaire du Comité, ainsi que celles de M. A. Al-Ahmad (Palestine) et de Mme C. Vienne (Belgique) aux deux postes de membre suppléant. Il considère que le Conseil est disposé à élire les trois candidats proposés à ces postes.

**Il en est ainsi décidé.**

**ii) Rapport du Comité**

**Lord Judd (Royaume-Uni)**, Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, rapporte que, lors d'échanges de vues constructifs à sa réunion du 16 mars 2014, le Comité a revisité son mandat et confirmé sa volonté de favoriser le dialogue entre les parties au conflit. Il a aussi décidé de prendre des dispositions concrètes pour faire avancer ce dialogue en tenant des tables rondes avec des parlementaires d'Israël, de Palestine et d'autres pays de la région, ainsi qu'avec des experts et des acteurs de la société civile, sur des sujets tels que l'eau dans la région, la jeunesse et l'égalité entre hommes et femmes. Il a confié au Secrétaire général le soin d'élaborer un ordre du jour détaillé pour la première session en consultation avec les parties en cause. Après un exposé instructif du Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires sur les parlementaires palestiniens détenus, le Comité a décidé que de tels exposés devraient être régulièrement inscrits à son ordre du jour. Il a aussi décidé d'élargir ses débats futurs en commençant par inviter des parlementaires de pays touchés par la crise syrienne pour discuter des répercussions qu'elle a dans la région et au-delà. Le Comité se réjouit à la perspective de travailler avec le nouveau Secrétaire général à la réalisation de ses objectifs concrets et y a été encouragé lors de ses récentes réunions par les parties concernées qui ont manifesté le désir évident de progresser dans ce sens.

**d) Groupe de Facilitateurs concernant Chypre**

**i) Election d'un Facilitateur**  
(CL/194/11d)-P.1)

**Le Président** dit que le Secrétariat a reçu la candidature de M. M. Sheerit (Israël) à un poste de Facilitateur. Il considère que le Conseil est disposé à élire à ce poste le candidat proposé.

**Il en est ainsi décidé.**

**ii) Rapport du Groupe**  
(CL/194/11d)-R.1)

**Le Président** signale que le rapport de la réunion du Groupe de Facilitateurs concernant Chypre, tenue le 15 mars 2014, porte la cote CL/194/11d)-R.1.

**e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire**

**i) Election de trois membres**

(CL/194/11e)-P.1)

**Le Président** dit que le Secrétariat a reçu la candidature de M. S. Owais (Jordanie) au poste de membre du Comité représentant le Groupe arabe. Il considère que le Conseil est prêt à élire à ce poste le candidat proposé.

**Il en est ainsi décidé.**

**ii) Rapport du Comité**

(CL/194/11e)-R.1)

**Mme G. Cuevas Barrón (Mexique)**, Présidente du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, présente le rapport du Comité, diffusé sous la cote CL/194/11d)-R.1, qui résume les discussions ayant eu lieu à la réunion du 17 mars 2014 sur les questions de la protection des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et de l'apatridie.

**f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes**

(CL/194/11f)-R.1)

**Le Secrétaire général**, s'exprimant au nom du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, qui ne s'est pas réuni pendant la présente Assemblée du fait de l'absence de deux de ses membres, signale les données statistiques contenues dans le document CL/194/11f)-R.1 sur l'état de la participation des femmes déléguées à la présente Assemblée. Elles atteignent le nombre record de 214, sur un nombre total de parlementaires de 705, ce qui est aussi un record, mais leur pourcentage, qui est de 30,4 pour cent, est inférieur à ce qu'il a été dans le passé, ce qui signifie que l'on peut mieux faire. Des efforts doivent être encore déployés pour ramener à moins de 16 le nombre total de délégations ne comptant que des représentants d'un même sexe et pour veiller à ce que, lorsque les délégations se réduisent à une seule personne, celle-ci ne soit pas invariablement un homme, sachant que des sanctions sont applicables aux délégations qui se trouvent plusieurs fois dans l'un ou l'autre de ces cas de figure.

**g) Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant**

(CL/194/11g)-R.1)

**Mme T. Khumalo (Zimbabwe)**, Vice-Présidente du Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, attire l'attention sur le document CL/194/11g)-R.1, qui relate les activités du Groupe consultatif au cours de l'année écoulée. Elle ajoute qu'à sa réunion du 17 mars 2014, le Groupe a approuvé que l'UIP suive une démarche stratégique dans ses travaux sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant en se concentrant sur les activités touchant à la fois aux deux domaines. Par ailleurs, il a demandé instamment que les discussions relatives à l'impact des lois sur l'accès aux services de santé mettent davantage en évidence des éléments de preuve concrets et a jugé qu'il serait peut-être utile de consacrer une séance spéciale à ce grave sujet à la 131<sup>ème</sup> Assemblée. Le Groupe a en outre discuté de la préparation de la réunion parlementaire qui doit se tenir prochainement à la faveur de la 20<sup>ème</sup> Conférence internationale sur le sida à Melbourne et a parrainé une réunion parallèle sur les moyens de rendre le traitement du VIH plus accessible pour les enfants, domaine dans lequel les parlements peuvent faire beaucoup, notamment avec l'aide de la nouvelle publication de l'UIP sur le sujet. En félicitant le nouveau Secrétaire général de son élection, elle exprime l'espoir que le VIH/sida continuera à rester au centre des préoccupations de l'UIP.

**h) Forum des jeunes parlementaires**

(CL/194/11h)-R.1)

**M. D. Vintimilla (Equateur)**, membre du Forum des jeunes parlementaires, rend compte de la réunion du Forum qui s'est tenue le 17 mars 2014, détaillée dans le document CL/194/11h)-R.1. Il dit que les participants, qui étaient environ 60, ont surtout discuté des activités futures, notamment de l'application du projet de règlement et modalités de travail du Forum, de l'examen

par les jeunes des projets de résolution des Commissions permanentes en vue d'y introduire leur perspective, des élections au Conseil des jeunes parlementaires, qui auront lieu à la 131<sup>ème</sup> Assemblée, et de la participation des jeunes à des manifestations telles que la Conférence mondiale de jeunes parlementaires qui se tiendra pour la toute première fois en octobre 2014. Les trois candidats au poste de Secrétaire général ont aussi informé les participants de leur intention de favoriser et d'accroître la participation des jeunes au Parlement. L'UIP dans son ensemble se révèle désireuse d'associer des jeunes à la promotion de la paix et de la démocratie.

**Rapport sur les activités relatives au thème "Promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant : le cas des enfants migrants"**

**Mme G. Guevara Espinosa (Mexique)**, Présidente de la Commission des migrations du Sénat mexicain, rendant compte des activités organisées pendant la présente Assemblée autour du thème des enfants migrants, relate une visite organisée à Lausanne dans un centre d'accueil pour enfants migrants non accompagnés. Pendant la visite, les participants ont été informés du travail fait par l'administration dans des domaines tels que la collecte de données, l'accès des enfants migrants à l'éducation et à des activités culturelles, le sort de ces enfants à leur majorité et leur réintégration dans leurs pays d'origine, notamment avec l'aide d'un fonds d'aide aux rapatriés. Une réunion-débat animée par des experts a aussi été organisée sur le même thème et a formulé des recommandations à l'intention des parlements sur diverses questions, comme les lois régissant l'accès de tous les enfants aux services de base, les échanges d'information sur les bonnes pratiques, les règles et directives à l'attention des tuteurs, et une coopération accrue entre pays de destination et pays d'origine.

**Le Conseil prend note des rapports d'activité des organes pléniers et comités spécialisés.**

Point 14 de l'ordre du jour

**AMENDEMENTS AUX STATUTS ET REGLEMENTS**

**a) Réunion des Femmes parlementaires**  
(CL/194/14a)-P.1)

**Le Président** signale que les amendements au Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires et du Comité de coordination des Femmes parlementaires, exposés dans le document CL/194/14a)-P.1, ont été adoptés à l'unanimité par la Réunion. Il considère donc que le Conseil approuve ces amendements.

**Il en est ainsi décidé.**

**b) Comité des droits de l'homme des parlementaires**  
(CL/194/14b)-P.1)

**Le Président** signale que les Règles et pratiques révisées du Comité des droits de l'homme des parlementaires, distribuées sous la cote CL/194/14b)-P.1, ont été proposées pour tenir compte des nouvelles méthodes de travail du Comité. Il considère que le Conseil est disposé à approuver ces Règles et pratiques révisées.

**Il en est ainsi décidé.**



**c) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP**  
(CL/194/14c)-P.1.rev)

**Le Président** signale que le projet de règlement et de modalités de travail du Forum des jeunes parlementaires, qui figure sous la cote CL/194/14c)-P.1.rev, a été élaboré par le Forum, examiné par le Comité exécutif et révisé en conséquence. Il considère que le Conseil est disposé à approuver le règlement et les modalités de travail.

**Il en est ainsi décidé.**

Point 15 de l'ordre du jour

**ELECTIONS AU COMITE EXECUTIF**  
(CL/194/15-P.1 et P.2)

**Le Président** dit que le Secrétariat a reçu les candidatures de Mme S. Atallahjan (Canada) et de M. N. Lammert (Allemagne) aux deux postes du Comité exécutif laissés vacants par des membres qui ne sont plus parlementaires. Il considère que le Conseil accepte d'élire les candidats proposés à ces postes pour le reste du mandat de leurs prédécesseurs qui expire, dans le premier cas, en octobre 2014 et, dans le second, en octobre 2015.

**Il en est ainsi décidé.**

*La session est close à 15 h.35.*